

A.F.M.E.
Société civile au capital de 74.700,02 euros
27, Avenue de Saint-Maximin – BRUE-AURIAC (Var)
RCS DRAGUIGNAN 422 409 375

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mille dix-neuf
Le vingt-neuf avril
A dix-neuf heures
Au siège social

Les associés de la société A.F.M.E, Société civile au capital de 74.700,02 euros dont le siège social est à BRUE-AURIAC (Var), 27, Avenue de Saint-Maximin, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULON sous le numéro 422 409 375, se sont réunis en assemblée générale sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame Audrey BEOLETTO propriétaire de 1225 parts portant les n° 1 à 1225 inclus
Ci..... 1225 parts
- Monsieur Francis BARTHELEMY : 1225 parts portant les n° 1226 à 2450
Ci..... 1225 parts
- Monsieur Marc BARTHELEMY : 1225 parts portant les n° 2451 à 4900
Ci..... 2450 parts

Lesquels totalisent les QUATRE MILLE NEUF CENTS (4900) parts que comprend le capital social.

Madame Annette COLOMBET préside l'assemblée en sa qualité de gérante.

Madame Annette COLOMBET déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement adopter les résolutions fixées à l'ordre du jour aux conditions de majorité requise par les statuts, et ainsi délibérer sur l'ordre du jour qui est le suivant :

- Démission de Madame Annette COLOMBET de la gérance ; désignation de Monsieur Marc BARTHELEMY en qualité de nouveau gérant.

Après avoir exposé ce qui précède, personne ne demande plus la parole, il est passé au vote des résolutions susvisées.

PREMIERE & UNIQUE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Annette COLOMBET de ses fonctions de gérante. Sa démission est d'effet immédiat.

Monsieur Marc BARTHELEMY est simultanément nommé à ces mêmes fonctions en remplacement de Madame Annette COLOMBET.

Comme conséquence de la présente résolution, la collectivité des associés procède à la



modification du titre trois des statuts relatif à l'administration de la société, lequel est désormais rédigé, savoir :

"TITRE TROIS : ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

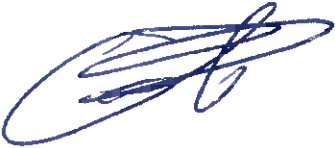
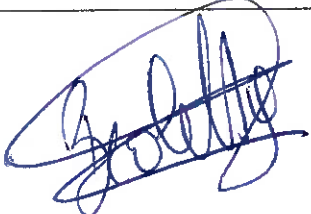
La société est gérée par une ou plusieurs personnes physiques ou morales, associées ou non.

Monsieur Marc BARTHELEMY est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée. Il déclare ne pas faire l'objet d'une interdiction d'exercer de nature à lui interdire d'en exercer les fonctions, ni d'un empêchement ou d'une incompatibilité quelconque."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-neuf heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les personnes ci-dessous désignées après mention de leur qualité.

Parties	Mentions et signatures	Qualités
Monsieur Marc BARTHELEMY		Associé Nouveau gérant
Monsieur Francis BARTHELEMY		Associé
Madame Annette COLOMBET		Gérante Démissionnaire
Madame Audrey BEOLETTO		Associée

